



## Conditions de mise à disposition de la Salle de Musique de Chambre

### Description de la SMC

#### Salle

Capacité: 313 places<sup>1)</sup>

3 places supplémentaires pour personnes en fauteuil roulant

#### Scène

Surface: 80 m<sup>2</sup>

Dimensions (longueur x largeur): 10,5 m x 12 m

Équipement technique: équipement de base

#### Grand Foyer

Surface: 2.700 m<sup>2</sup>

Restauration: voir conditions générales régissant l'organisation du service traiteur.

### Tarif de mise à disposition<sup>2)</sup>

Prix pour concert: 1.982,- €<sup>3)4)5)</sup> (max. 7 heures d'utilisation).

Prix pour conférence et concert amplifié: 2.677,- € (max. 10 heures d'utilisation).

### Le tarif de mise à disposition comprend

- l'utilisation de la SMC et de l'espace arrière-scène y relatif. Toute activité dans la SMC ainsi que dans l'espace arrière-scène y relatif doit être conclue à 23h00. Afin de respecter cet horaire, nous suggérons de finir toute manifestation vers 22h30 au plus tard.
- 1 régisseur de scène. Manutention de scène, y compris éclairage de base, obligatoirement gérée par l'Établissement public;
- 1 représentant de l'Établissement public;
- 1 nettoyage standard.

Pour toute mise à disposition supplémentaire de personnel, d'infrastructure, de mobilier et d'équipement technique, prière de contacter le Events/House Management de l'Établissement public.

### Services obligatoires<sup>2)</sup>

- Max. 4 personnes obligatoires mises à disposition par l'Établissement public pour l'encadrement du public et 1 personne obligatoire pour le vestiaire:  
26,- €/pers/heure (jours ouvrables);  
42,- €/pers/heure (dimanches et jours fériés).

Le nombre de personnes et la durée de la prestation pour l'encadrement public varient en fonction de l'événement ainsi que du nombre de spectateurs. Ils sont à discrétion de l'Établissement public.

### Suppléments<sup>2)</sup>

- Heure supplémentaire de mise à disposition<sup>3)4)</sup>:

Par heure entamée	Avant 23h00	Après 23h00
	283,- €	425,- €

- Billetterie:

Distribution-vente de tickets	
Commission	10 % du prix de vente brut des tickets vendus
Frais administratifs	1,- €/ticket vendu
Impression/édition	1,- €/ticket

Tickets pour manifestations privées	
Mis en forme graphique	160,- €
Impression/édition	1,- €/ticket

Caisse du soir		
	1 <sup>er</sup> heure	Heure supplémentaire
Jours ouvrables	52,- €/pers	42,- €/pers/heure
Dimanches et jours fériés	89,- €/pers	72,- €/pers/heure

- Mise à disposition d'instruments :  
Pianos: 650- €/piano, y compris un accord.

Dans le cas d'un enregistrement opéré lors d'un concert public sans utilisation de nos équipements audio, un tarif forfaitaire unique de 300,- €<sup>2)</sup> sera appliqué.

Tarifs en vigueur à partir du 01/09/2022.

L'Établissement public se réserve le droit de modifier ses tarifs et conditions générales de mise à disposition à tout moment.

1) L'Établissement public se réserve le droit d'utilisation de 5 places par concert/événement pour usage interne (à déduire de la capacité indiquée).

2) Tous les prix mentionnés dans ce document s'entendent hors TVA. La TVA en vigueur sera ajoutée sur la facture finale.

3) Réductions à déterminer par l'Établissement public en fonction du type de manifestation.

4) Réduction de 40% en cas de mise à disposition en sus du Grand Auditorium.

5) Tarif sur demande pour une deuxième représentation le même jour.